N° 38 Juin 2017



Edito

A l'approche des vacances d'été que chacun attend avec impatience, il est bon de faire un point sur les affaires communales en instance.

Des sujets qui nous ont beaucoup occupés ces derniers mois:

L'intercommunalité, avec la mise en place des nouveaux élus, des commissions, des groupes de travail dans tous les domaines.

Il n'y aura pas de détails développés dans ce numéro concernant la Communauté de Communes des Vosges du Sud car celle-ci va éditer très prochainement un bulletin d'information complet.

La construction de l'agrandissement de notre école.

L'aménagement de la rue de Chaux et la viabilisation des terrains,

La construction par le Conseil Départemental de la piste cyclable reliant notre village au Malsaucy.

Sans compter les réflexions en cours sur de nouveaux projets, pour que puissions toujours mieux vivre à Lachapelle- sous- Chaux.

A cela s'est ajouté un nouveau et imprévisible tracas dans la gestion de notre RPI, cet évènement est relaté dans ce Flash Info.

Je vous laisse découvrir ce trente-huitième numéro et vous souhaite à tous de passer de très bonnes vacances.

Construction De L'Agrandissement De l'Ecole

Les travaux débuteront le 15 juin, ils consistent à ajouter une 3^{ème} classe et des sanitaires conformes aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Ces derniers remplaceront les sanitaires actuels qui seront transformés pour agrandir les locaux techniques devenus trop exigus.

Ce projet, indispensable pour faire face au nombre croissant d'élèves dans notre RPI n'a pas à ce jour et de manière incompréhensible, bénéficié de subvention de l'état.

L'inspection académique a en effet, donné à nouveau un avis défavorable alors que c'est elle qui a ouvert pour la 2^{ème} année consécutive une nouvelle classe! Pour quelle raison?

Directive ministérielle nous dit-on, il faudrait fermer notre école et agrandir celle de Chaux! Comment fait-on? Pour construire les 3 classes actuelles de Lachapelle à Chaux, qui paie?

Certainement pas le ministère de l'éducation nationale.

Nous ne désespérons pas de convaincre le Préfet qui visitera notre commune le 11 juillet prochain et donc notre chantier de construction, de nous octroyer une subvention dans la 2^{ème} enveloppe en septembre.

Cette opération est subventionnée par la Région, le Département et le Député M. ZUMKELLER pour un global de 33% et nous ne comprendrions pas que l'état ne participe pas au coût de cette construction indispensable et d'utilité publique.

Urbanisation du terrain communal de la rue de Chaux

Trois des cinq parcelles sont actuellement vendues.

Les réseaux EDF, France Télécom et éclairage public ont été construits ce printemps.

Le syndicat des eaux changera la conduite vétuste alimentant tout le village, passant sur des propriétés privées, en installant une nouvelle conduite rue de Chaux, ces travaux débuteront la 2^{ème} quinzaine de juin.

Dès la fin de ces derniers, l'entreprise TROMMENSCHLAGER d'Etueffont installera un réseau pluvial et confectionnera un trottoir le long des 5 propriétés. Le revêtement définitif sera effectué en fin d'opération.

Piste cyclable

Le Conseil Départemental vient de commencer les travaux prévus sur notre commune, elle sera ainsi reliée au site du Malsaucy, en direction du sud du département. L'aménagement s'arrêtera rue de Chaux au passage à niveau, il sera poursuivi en direction de Giromagny en 2018.

Cartes Avantage Jeunes

Le Conseil Municipal reconduit l'opération « cartes avantages jeunes » en les offrant aux jeunes de la commune (de 15 à 20 ans et au-delà sur justificatif de la continuité de leurs études).

La demande est à effectuer, avant le 07 juillet 2017, en Mairie pendant les heures d'ouvertures.

Les demandes après cette date ne pourront être prises en compte.

Défibrillateur

Notre commune s'est dotée d'un défibrillateur automatique qui sera installé à l'extérieur de la salle communale. L'installation et une initiation à l'utilisation de cet appareil et aux gestes qui sauvent est prévue le vendredi 23 juin de 10h30 à 11h15.

L'initiation est ouverte au public qui apprendra à reconnaitre un arrêt cardiaque.

Vous pouvez vous inscrire, dans la limite des places disponibles, jusqu'au mercredi 21 juin aux heures d'ouvertures de la mairie ou par mail (mairie.lsc@wanadoo.fr).

Fête de la musique

Le village de Lachapelle-sous-Chaux, en partenariat avec l'association de la T'Chaparre et du Club des Chaperottes, organise sa fête de la musique



Si vous jouez d'un instrument ou si vous désirez chanter, inscrivez-vous en mairie jusqu'au 21 juin et présentez-vous le 23 juin à partir de 18h pour jouer, chanter et nous faire découvrir vos talents.

A partir de 21h, le groupe Equi'son' se produira et nous fera vibrer au son de la musique pop-rock. Accompagnés de leur chanteuse Sophie, ces jeunes musiciens nous feront voyager à travers le temps grâce à leur répertoire, riche de 80 chansons.

Vous pourrez vous restaurer sur place en commandant des pizzas auprès de 'Lou Pizza' ou en apportant votre repas.

Des tables et des bancs seront mis à votre disposition, ainsi qu'une buvette.

En cas de mauvais temps, les concerts auront lieu dans la salle communale.

Venez faire la fête et vous évadez avec nous, en famille, entre amis ou entre voisins!

Il appartient à chacun d'entre nous de faire vivre notre village.

Nous comptons sur votre présence.

Fermeture Estivale

En raison des congés d'été, la Mairie sera fermée du mercredi 12 juillet 2017 au mercredi 19 juillet 2017 inclus. En cas d'urgence, merci de vous adresser au Maire ou aux Adjoints.





Regroupement Pédagogique Intercommunal

Les nouvelles :

Le RPI mute chaque année avec des améliorations dans le sens du service public, et des obligations d'Etat nous contraignent à faire évoluer le dispositif: 250 élèves, 10 classes, deux cantines, des services d'accueil et des Temps d'Activités Périscolaires sur deux sites, 12 employées et 4 vacataires...

La grosse structure fut malmenée dernièrement avec la mise à pied de la secrétaire chargée de la régie, suivie du conseil de discipline puis du pénal. Autant dire que la situation a été et est toujours dans des difficultés d'administration et de gestion.

Mais nous parviendrons à endiguer ce flot et ramener la situation au clair.

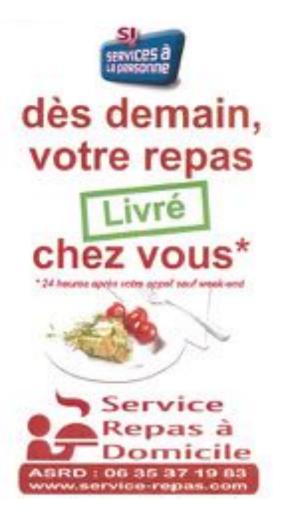
Notre tâche se poursuit et d'autres éléments feront évoluer l'édifice: en chantier, l'intégration aux Vosges du Sud pour harmoniser l'offre scolaire et périscolaire, la construction de locaux scolaires dans notre village qui libérera une salle de TAP à Chaux et pérennisera notre école, la construction d'un espace sportif à Chaux.

Les nouvelles perspectives gouvernementales en matière de rythmes scolaires feront changer la semaine scolaire, le contenu des TAP ou leur existence même. L'hypothèse de la semaine de 4 jours se profile pour 2018. Quatre fois 6 heures qui feront l'objet préalable d'une enquête et une nouvelle fois une restructuration du périscolaire avec son corolaire de gestion du personnel, que je tiens au passage à remercier pour son travail et sa compréhension.

Jean-François KIEFFER, Président du RPI

Service de Repas à Domicile





Le mot des Associations

Tennis Club





Les Zébulons

Au mois de février, les enfants du RPI des Champs sur l'eau ont eu l'occasion de participer à un loto qui leur était spécialement dédié à la salle communale de Lachapelle sous Chaux. De la maternelle au CM2 les enfants sont venus déguisés remplir leurs grilles de loto afin de gagner de nombreux lots. Comme chaque année l'ambiance était chaleureuse. Les Zébulons avaient préparé des beignets pour clôturer avec gourmandise cet après-midi.

Le 13 mai a eu lieu la rencontre sportive « Les Zébusports » au stade de foot à Chaux. Heureusement pour nous, le soleil était au rendez-vous. Les enfants sont répartis en deux grands groupes afin que les activités soient adaptées aux plus petits comme aux plus grands. Ils ont pu, par équipe, participer à différentes épreuves telles que les lancers, les courses avec un parcours du combattant, le tir à la corde, la chasse au trésor, le chamboule-tout et bien d'autres encore. Les enfants se sont donnés à fond et ont été récompensés par une remise de médailles.

Notre association propose aux élèves de CM2 ainsi qu'à leurs parents de se retrouver autour d'un repas le 1^{er} juillet à la salle communale de Chaux afin de passer un moment convivial avant leur départ au collège.

Les Zébulons, en association avec Les Singuliers, ont décidé de proposer aux enfants des trois communes de Chaux, Lachapelle-sous-Chaux et Sermamagny un spectacle de contes au mois d'octobre 2017. Ce spectacle de qualité sera réalisé par Hervé Thiry-Duval, conteur professionnel. Ce beau projet va pouvoir voir le jour grâce à une participation financière exceptionnelle des trois communes que nous remercions.

Compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2017

- Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. KIEFFER Jean-François, approuve à 12 voix pour et l'abstention du Maire, le compte administratif 2016 qui se solde par un excédent global de 187 639.63 €.
- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 dressé par Madame Claudine VONIEZ, Trésorière Principal, il est identique au Compte Administratif de la Mairie.
- Tenant compte des résultats antérieurs reportés et du résultat de l'exercice, le résultat à affecter est de 386 041.55 € Le solde d'exécution d'investissement est de -198 401.92 €.

Il convient donc de procéder à l'affectation de la manière suivante :

- *Affectation en réserves R1068 en investissement : 198 401.92 €
- *Report en fonctionnement R002 : 187 639.63 €
- Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2016, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2016 suivant :

*Dépenses et recettes de fonctionnement : 573 649.02 € *Dépenses et recettes d'investissement : 753 909.92 €

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer, pour 2017, les taux suivants :

Taxe d'habitation : 10.28% Foncier bâti : 10.11% Foncier non bâti : 43.87%

Ces taux en diminution ont été validés par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), désignée au sein de la CCVS et résultent de l'augmentation des taux en hausse qui seront appliqués par celle-ci. Cette baisse de revenu pour notre commune sera compensée par une attribution de compensation, réactualisée chaque année, versée par la CCVS

- Après consultation des comptes de gestions, des comptes rendus d'activités et des besoins transmis par les associations locales, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2017 :

T'Chaparre	400 €
Club des Chaperottes :	500 €
Tennis Club:	500 €
Association l'Histoire et le Patrimoine Sous Vosgien :	50€
ACCA:	600€
Prévention Routière :	50€
Zébulons:	410€
Banque alimentaire :	50€
Croix rouge française (délégation Belfort):	50€
Cartes avantages jeunes pour les adolescents de la commune	200 €
Les Amis de l'hôpital	100 €
Terre Fraternité	50€
Souvenir Français	50€
Anciens Combattants U.N.C. de CHAUX	100 €

-Le Conseil Municipal décide de reconduire l'opération « Cartes Avantages Jeunes » en les offrant aux adolescents de 15 à 20 ans ainsi qu'aux plus de 20 ans justifiant de leur scolarité. Les demandes sont à faire en Mairie avant le 07 juillet 2017.

Retrouvez ce flash-info sur www.lachapelle-sous-chaux.com rubrique "flash info » ou sur votre smartphone ou tablette en utilisant le QR Code.

